



Commissions Jeunes

Réunion du 13 janvier 2020 - PV N°17

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 11/01/2020

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Match N°22109942 U15 Coupe du District COC CHAMBIERS Ent 2 - CONDAT

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°22217274 U15 Coupe du District forfait de FOOTHISLECOLE

Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°22251245 U17 Barrages PRIGONRIEUX - CHAMPCEVINEL

Match N°22246483 U15 Barrages BOULAZAC - MONTPON MENESPLET

Match N°22109923 U15 Coupe Dordogne THENON LIMEYRAT - LIMEUIL Ent

REGULARISATION FRAIS DE DEPLACEMENT

Match N°22109868 U18 Coupe Dordogne PAYS DE L'EYRAUD Ent - CONDAT du 11/01/2020

Suite au non-paiement du déplacement en Coupe, créditer le club de CONDAT de 76 € et débiter le club de PAYS DE L'EYRAUD de 76 €.

DIVERS

La commission a élaboré les poules et les calendriers des U15, U17 et U18 pour la 2^{ème} phase.

U18

1 poule unique de 1^{ère} Division à 6 équipes et 1 poule unique de 2^{ème} Division à 7 équipes.

Les deux premiers de chaque poule feront la finale pour le titre de champion départemental.

U17

COC CHAMBIERS et CHAMPCEVINEL montent en championnat Ligue R2. PRIGONRIEUX, COURS DE PILE et SARLAT MARCILLAC joueront en Interdistrict 24/47.

1 poule unique de 1^{ère} Division à 7 équipes et 1 poule unique de 2^{ème} Division à 8 équipes.

Pas de finale départementale, le 1^{er} de la poule sera déclaré champion.

U15

COC CHAMBIERS et BOULAZAC montent en championnat Ligue R2. PRIGONRIEUX, MONTPON MENESPLET, MONTIGNAC, SARLAT MARCILLAC, COTEAUX PECHARMANT et BOULAZAC joueront en Interdistrict 24/47.

2 poules de 6 équipes en 1^{ère} Division et 2 poules de 6 équipes en 2^{ème} Division.

Le 1^{er} de chaque poule jouera la finale départementale.